

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Whirl OUT</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible	
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Iron Out dba Summit Brands	
<b>Adresse</b>	6714 Pointe Inverness Way Suite 200 Fort Wayne, dans 46804-7935 États-Unis	
<b>Téléphone</b>	Téléphone	260-483-2519
<b>Courriel</b>	Pas disponible.	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Numéro de téléphone d'urgence:	1-800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les poussières. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.	
<b>Intervention</b>	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.	
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).	

---

**3. Composition / Renseignements sur les ingrédients**

---

**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Carbonate de sodium		497-19-8	40-70
Métasilicate de sodium		6834-92-0	15-40
Triphosphate de pentasodium		7758-29-4	15-40
Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté		51580-86-0	1-5
Pyrophosphate de tétrasodium		7722-88-5	0.5-1.5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

---

**4. Premiers soins**

---

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

---

**5. Mesures de lutte contre le feu**

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer loin à l'avant du déversement pour une élimination ultérieure. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter de respirer de la poussière. Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Stocker dans un récipient fermé, à l'écart des matériaux incompatibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

### Limites d'exposition

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)	MPT	5 mg/m3

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection de la peau

**Protection des mains** Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.

#### Protection respiratoire

Éviter l'inhalation de la poussière. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

#### Dangers thermiques

Sans objet.

### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Aspect</b>	Poudre
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre
<b>Couleur</b>	Blanc avec le gris
<b>Odeur</b>	Pas disponible.

<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	11.8 (1% @ 20°C)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Aucune
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Masse volumique apparente</b>	0.84 - 0.94 g/mL (Typique)

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Réagit vigoureusement avec des acides. Ce produit peut réagir avec des agents comburants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut réagir avec des agents comburants. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants. Acides. Substances caustiques. Agents réducteurs.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de phosphore.

---

## 11. Données toxicologiques

---

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Peau</b>	Provoque de graves brûlures de la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Ingestion</b>	Provoque des brûlures du tube digestif.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, ECHA
	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	cobaye	800 mg/m <sup>3</sup> , 2 heures, ECHA
		0.8 mg/L, 2 heures
	Rat	2300 mg/m <sup>3</sup> , 2 heures, ECHA
		2.3 mg/L, 2 heures
	souris	1200 mg/m <sup>3</sup> , 2 heures, ECHA
		1.2 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	4090 mg/kg, RTECS
		2800 mg/kg, ECHA, HSDB
Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 3160 mg/kg, CCOHS
		> 2000 mg/kg, CCOHS
	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	0.3 - 1.2 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	2094 mg/kg, ECHA
		1823 mg/kg, ECHA
		1671 mg/kg, ECHA
		1420 mg/kg, CCOHS
Métrasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.1 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1189.6 - 1530 mg/kg, ECHA
		1152 - 1349 mg/kg, ECHA
		1280 mg/kg, Patty's Industrial Hygiene and Toxicology
		1189.6 - 1530 mg/kg, ECHA
		1152 - 1349 mg/kg, ECHA
		994.7 - 1335.9 mg/kg
	souris	770 - 820 mg/kg, ECHA
		666.7 - 1008.6 mg/kg, ECHA
		2400 mg/kg, Patty's Industrial Hygiene and Toxicology
		770 - 820 mg/kg, ECHA
		666.7 - 1008.6 mg/kg, ECHA
		661.5 - 896.3 mg/kg

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
<b>Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)</b>		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		> 2 mg/kg, 24 heures, ECHA
		7940 mg/kg, Sigma Aldrich
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1.1 mg/L, 4 heures, ECHA
		> 0.6 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	300 - 2000 mg/kg, ECHA
		> 2 mg/kg, ECHA
		1624 mg/kg, ECHA
<b>Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)</b>		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 4640 mg/kg, 24 heures
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 0.4 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
		6340 mg/kg, ECHA
		5010 mg/kg, ECHA
		4750 mg/kg, ECHA
		3000 mg/kg, ECHA
		2300 mg/kg, ECHA
	souris	3150 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non dangereux d'après les critères d'OSHA.	
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Non inscrit.		
<b>États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes</b>		
Non inscrit.		

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non réglementé.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non dangereux d'après les critères d'OSHA.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Irritation des voies respiratoires.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité** Les composants de ce produit ont été identifiés comme pouvant avoir des effets négatifs sur l'environnement.

**Données écotoxicologiques**

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>	
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)			
Crustacés	CE50	Daphnia	265 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	156.6 - 298.9 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	300 mg/L, 96 heures
Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.15 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.29 mg/L, 96 heures
Méta-silicate de sodium (CAS 6834-92-0)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	0.28 - 0.57 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1800 mg/L, 96 heures
Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1380 mg/L, 96 heures
Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	238.35 - 321.01 mg/L, 48 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

**13. Données sur l'élimination**

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Examiner les exigences gouvernementales locales et provinciales/de l'État avant l'élimination. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Incinérer le matériau dans des conditions contrôlées dans un incinérateur homologué. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN3262
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Matière solide inorganique corrosive, basique, n.s.a.
<b>Nom technique</b>	Métasilicate de sodium
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Classement des dangers subsidiaires</b>	Limited Quantity - US
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	IB8, IP3, T1, TP33
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	< 11 lbs - Quantité limitée
<b>Conditionnement autrement qu'en vrac</b>	213
<b>Conditionnement en vrac</b>	240

DOT



---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non réglementé.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

<b>Catégories de danger</b>	Danger immédiat - Oui Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

<b>SARA 302 Substance très dangereuse</b>	Non
---	-----

<b>SARA 311/312 Produit chimique dangereux</b>	Non
--	-----

<b>SARA 313 (déclaration au TRI)</b>	Non réglementé.
--------------------------------------	-----------------

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.



**Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130)** Substance dangereuse

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Voir ci-dessous

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5) Pyrophosphate de tétrasodium

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

**États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non réglementé.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

Triphosphate de pentasodium (CAS 7758-29-4)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (CAS 51580-86-0)

Pyrophosphate de tétrasodium (CAS 7722-88-5)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques) : Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérigène ou agent toxique pour la reproduction.

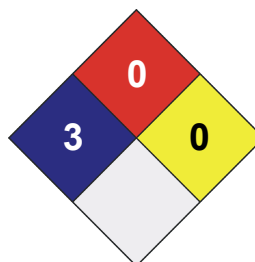
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considérations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

**Date de publication**

30-Novembre-2018

**Date de la révision**

30-Novembre-2018

**Version n°**

02

**Autres informations**

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Redbook revision # 7, 3/19/18

**Préparée par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021